

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 21 juin 2019

Circulation de la rougeole dans la zone Océan Indien : vérifiez votre vaccination !

Depuis le début de l'année 2019, **28 cas de rougeole** ont été signalés à Mayotte dont **11** chez des enfants de moins de 1 an. Cette recrudescence survient dans un contexte de circulation de la maladie en France métropolitaine et dans la zone Océan Indien (La Réunion, Madagascar, Maurice, Comores).

Aussi, l'Agence de Santé Océan Indien adresse des recommandations aux professionnels de santé, à la population et aux voyageurs. En effet, **le seul moyen de se protéger et de protéger son entourage est de se faire vacciner. Il est donc important de mettre à jour ses vaccinations**, notamment en prévision de déplacements hors du territoire à l'occasion des vacances scolaires.

— Situation épidémiologique à Mayotte

Depuis le début de l'année, **28 cas de rougeole** ont été déclarés à l'ARS OI, dont 6 cas importés de Madagascar et 9 cas nosocomiaux (ayant été en contact avec un cas au sein d'une structure de santé) :

- **11 cas sont survenus chez des enfants de moins de 1 an** (n'ayant pas encore atteint l'âge d'être vaccinés)
- **11 cas sont survenus chez des enfants de plus de 1 an**, dont 10 qui n'avaient pas encore été vaccinés et 1 qui n'avait reçu qu'une seule dose de vaccin.
- **6 cas sont survenus chez des adultes** non à jour de leur vaccination.

— Recommandations aux professionnels de santé

L'ARS a lancé une campagne de promotion de la vaccination auprès des professionnels de santé et des professionnels en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque (un kit de communication a été adressé aux Etablissements sanitaires et médico-sociaux, Unions régionales de professionnels de santé et ordres professionnels, Instituts de formation et d'étude en santé, Sociétés de transport sanitaire), ...



— Recommandations à la population : vérifiez votre vaccination !

Souvent considérée à tort comme bénigne, la rougeole n'est pas seulement une maladie infantile. Elle concerne aussi **les adolescents et les jeunes adultes non vaccinés** et peut entraîner des hospitalisations et parfois de graves complications (pneumonies, encéphalites...)

La rougeole se transmet très facilement quand on tousse, on éternue, on se mouche, et par la salive. **La vaccination est le seul moyen de se protéger.** En se vaccinant, on se protège et on protège aussi son entourage.

Le rattrapage vaccinal peut se faire à tout âge, mais concerne surtout les moins de 40 ans (au-delà de 40 ans, on estime que les personnes ont probablement déjà contracté la rougeole du fait de la grande circulation du virus par le passé, et sont donc immunisées).

Deux doses de vaccin sont nécessaires pour assurer une protection efficace.

C'est pourquoi l'ARS recommande de :

- **Vérifier son statut vaccinal vis-à-vis de la rougeole** auprès d'un professionnel de santé (médecins, infirmiers, sages-femmes...). Selon les cas, le médecin proposera un rattrapage vaccinal.
- **Consulter son médecin en cas de signes évocateurs** (apparition d'une forte fièvre et/ou d'une éruption cutanée), afin de confirmer ou non le diagnostic de la rougeole.

Je suis né(e) en 1980 ou après

Je consulte mon carnet de santé, page vaccination

- J'ai reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole → Je suis protégé(e)
- Je n'ai reçu qu'une dose
- Je ne suis pas vacciné(e)
- Je n'ai pas mon carnet de santé → Je consulte mon médecin

Je suis né(e) avant 1980

J'ai probablement déjà eu la rougeole, dans ce cas je suis protégé(e)

→ En cas de doute, je consulte mon médecin qui pourra me conseiller

— Recommandations aux voyageurs

Au regard de la situation régionale, l'ARS Océan Indien recommande aux voyageurs en partance ou au retour des pays de la zone Océan Indien (Les Comores, La Réunion, Madagascar, ...) de :

>> AVANT LE DEPART :

- **Vérifiez votre statut vaccinal, ainsi que celui de vos enfants**, vis-à-vis de la rougeole auprès d'un professionnel de santé (médecins, infirmiers, sages-femmes...),
- **Consultez votre médecin pour un rattrapage vaccinal** avant votre départ, si vos vaccins ne sont pas à jour. Deux doses de vaccin sont nécessaires pour assurer une protection efficace.

>> AU RETOUR

Consultez votre médecin, en cas de signes évocateurs, en lui précisant le pays visité :

- **Fièvre supérieure à 38,5°C**
- **Toux, nez qui coule, yeux rouges et larmoyants** (conjonctivite),
- **Eruption cutanée** : boutons rouges qui apparaissent d'abord sur le visage puis s'étendent au reste du corps)

Chez une personne non protégée (par le vaccin ou par une rougeole antérieure), la maladie peut apparaître de 7 à 18 jours après avoir été en contact avec une personne ayant la rougeole.

ALERTE SANITAIRE / INFO-PREVENTION

ROUGEOLE

LA ROUGEOLE CIRCULE DANS LA ZONE OCÉAN INDIEN

ATTENTION, la rougeole est très contagieuse !
Une seule solution pour vous protéger : LA VACCINATION

LES SYMPTÔMES

- Écoulement du nez
- Conjonctivite
- Toux
- Grande fatigue
- Forte fièvre (>38,5°)

Quelques jours plus tard, **DES BOUTONS ROUGES** apparaissent sur le visage, puis se répandent sur le reste du corps.

SI VOUS RESSENTEZ CES SYMPTÔMES

Consultez immédiatement votre médecin traitant et portez un masque par mesure de prévention.

LES ENFANTS, LES ADOLESCENTS, LES JEUNES ADULTES ET LES PERSONNES FRAGILES SONT LES PLUS CONCERNÉS

ars
Plus d'informations sur
www.ocean-indien.ars.sante.fr

— Que faire en cas d'exposition à la rougeole ?

Une personne malade de la rougeole peut transmettre la maladie dès les premiers signes et jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption. La rougeole doit conduire systématiquement à **un arrêt de travail** ou à une **éviction scolaire** pendant toute cette période.



En cas de consultation chez un médecin ou dans une structure hospitalière, il faut rester à l'écart des autres patients et informer de la présence de signes de rougeole dès l'arrivée dans la structure de soins, pour éviter la contamination d'autres patients, notamment en salle d'attente.

Une vaccination en urgence (dans les 72h) peut stopper la maladie !

Les personnes non immunisées (non vaccinées et qui n'auraient pas déjà contracté la rougeole) peuvent éviter la maladie en se faisant vacciner dans les 72 h suivant le contact avec un malade.

Des mesures complémentaires pour les personnes à risque de développer une rougeole grave sont possibles pendant les 6 jours suivant l'exposition.

Contact Presse :

Huguette YONG-FONG

Tél : 02 62 93 94 94 - Port : 06 92 65 48 66

Courriel : huguette.yong-fong@ars.sante.fr

L'ARS Océan Indien agit pour la santé
à La Réunion et à Mayotte

